



AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION D'ORGANISATION D'UN SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT A LA DEMANDE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM

ENTRE

- le Département du Bas-Rhin, représenté par le Président du Conseil Départemental, Frédéric BIERRY, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente du Conseil Général du
- la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, représentée par son Président, Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, agissant en vertu d'une délibération du conseil de communauté du 24 février 2015

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE UNIQUE :

L'échéance de la convention datée du 5 décembre 2013 concernant la délégation d'organisation d'un service public de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim est repoussée de 6 mois et fixée au 31 août 2015.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, à Strasbourg, le

Pour la Communauté de Communes du Ried
de Marckolsheim,
Le Président

Pour le Département du Bas-Rhin,
Le Président du Conseil Départemental

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Frédéric BIERRY